

Tchad

Le Tchad est toujours déstabilisé par le continuel conflit par procuration qui l'oppose à son voisin, le Soudan, bien que le gouvernement ait été regonflé par la défaite des rebelles tchadiens soutenus par Khartoum lors d'un combat, en mai dernier, à l'Est du Tchad. Des rapports indiquent qu'au cours des combats, les forces gouvernementales ont procédé à l'exécution extrajudiciaire de rebelles, ont commis des actes de violence à l'égard des femmes et ont eu recours à des enfants soldats. Des agissements de ce type avaient déjà été perpétrés par le passé dans le cadre de la lutte anti-insurrectionnelle depuis le début des hostilités fin 2005. Les rebelles tchadiens opposés au gouvernement et leurs alliés soudanais sont aussi responsables de graves violations des droits humains, notamment le recrutement et le recours à des enfants soldats.

Des civils soupçonnés de nourrir de la sympathie pour les rebelles tchadiens et les membres d'ethnies associées aux groupes rebelles ont été victimes d'arrestations arbitraires, de tortures et de disparition forcée de la part des forces de sécurité du gouvernement tchadien. D'une manière générale, le gouvernement n'a pas demandé de comptes aux responsables de ces crimes de guerre et autres graves abus de droits, notamment pour les affaires impliquant des représentants du gouvernement et des membres des forces armées.

Cette impunité soulève des inquiétudes au sujet des élections législatives prévues en 2010, ainsi que de l'élection présidentielle qui se tiendra en 2011. Dans le climat actuel, où les forces de sécurité sont libres de maltraiter impunément les citoyens, souvent pour des motifs liés à l'appartenance ethnique, il est légitime de se poser des questions sur la possibilité pour les citoyens de s'associer librement et pour les partis politiques de mener campagne.

Combats à proximité de la frontière soudanaise

Les forces de sécurité du gouvernement ont été responsables de graves violations du droit humanitaire international pendant et après les combats qui les ont opposés aux rebelles tchadiens dans la ville d'Am Dam, dans la région du Dar Sila, près de la frontière avec le Soudan. Le matin du 7 mai 2009, des membres de l'Armée nationale tchadienne (ANT) ont exécuté sommairement au moins neuf combattants rebelles et s'en sont pris sans aucune

distinction à des civils, qui pour un certain nombre sont morts broyés lorsque les chars du gouvernement ont rasé des maisons dans lesquelles des rebelles étaient supposés se cacher.

Refugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays

L'est du Tchad abrite plus de 250 000 réfugiés ayant fui les conflits qui font rage au Soudan et en République centrafricaine, ainsi qu'au moins 167 000 Tchadiens déplacés ayant abandonné leur foyer entre 2005 et 2007. Dans les camps, les réfugiés et les personnes déplacées sont confrontés à des abus de droits. C'est particulièrement le cas des catégories les plus vulnérables, comme les femmes, qui sont victimes de violences sexuelles et sexistes, et les enfants, qui sont enrôlés dans les groupes armés.

Afin de faire retrouver un caractère civil au camp d'Oure Cassoni, situé sur la frontière, à proximité d'une base militaire d'un groupe de rebelles du Darfour, le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), les Nations Unies ont renouvelé leur appel à déplacer le camp de quarante kilomètres vers l'ouest. Or les réfugiés ont décliné une invitation similaire en 2007.

Près de trente mille personnes déplacées sont ponctuellement retournées dans leur région d'origine dans le sud-est du Tchad en 2009, principalement pour cultiver leurs champs ou faire valoir des revendications territoriales. Les informations concernant les conditions de sécurité à l'extérieur des camps étaient rares et certaines personnes déplacées ont été tuées par des hommes armés non identifiés lors de ces retours temporaires ; d'autres civils sont rentrés chez eux et ont découvert que leurs terres avaient été saisies par d'anciens voisins. Le gouvernement tchadien n'a pas fait le nécessaire pour restaurer la sécurité dans les zones rurales où ces personnes se sont rendues.

Violences sexuelles

En raison de l'insécurité chronique due à un conflit persistant et à une culture de l'impunité bien ancrée dans les mœurs, les femmes et les filles de l'est du Tchad sont très fréquemment confrontées à la violence sexuelle. Malgré la présence des troupes des Nations Unies et d'unités de la police tchadienne entraînées par l'ONU, les femmes et les filles réfugiées et déplacées subissent des agressions sexuelles aussi bien à l'intérieur des camps que lorsqu'elles en sortent pour chercher de l'eau ou du bois pour le feu. La proximité des soldats du gouvernement tchadien représente un facteur de risque de violences sexuelles et sexistes. Human Rights Watch a pu rassembler plusieurs documents permettant d'étayer des cas de viols et de tentatives de viols perpétrés par des soldats de

l'armée tchadienne suite à des mobilisations militaires et à des affrontements avec les forces rebelles à proximité de la frontière de l'Est du Tchad.

Au mois de mai, pendant les hostilités, les soldats du gouvernement ont commis des agressions sexuelles contre des femmes et des filles à Am Dam et dans les environs, ce qui en période de conflit constitue un crime de guerre. Les femmes et les filles ont abandonné le village de Galbassa, à 2 kilomètres à l'est d'Am Dam, après que des soldats de l'ANT ont agressé sexuellement deux sœurs, âgées de 14 et 19 ans, la nuit du 7 mai. Elles ne sont retournées chez elles qu'après le départ des forces de sécurité du gouvernement.

Enfants soldats

Les forces de sécurité du gouvernement ont persisté à recruter et à utiliser des enfants, y compris au sein de l'ANT, des forces de gendarmerie et de la Direction générale des services de sécurité des institutions de l'état (DGSSIE), une force de combat d'élite directement placée sous les ordres du président Idriss Deby Itno. Le MJE, qui bénéficie du soutien du gouvernement tchadien, a activement et ouvertement recruté des enfants issus des camps de réfugiés de l'Est du Tchad, menaçant dans certains cas les réfugiés et les représentants de la protection de l'enfance qui tentaient d'intervenir.

Depuis que le gouvernement tchadien, en mai 2007, a conclu un accord avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) visant à libérer tous les enfants enrôlés dans les forces armées, 654 enfants soldats ont été relâchés par l'armée. Cependant, moins de 10 % des enfants démobilisés venaient des rangs des forces gouvernementales ; la plupart d'entre eux ont été libérés par d'anciens groupes rebelles qui se sont ralliés aux forces nationales dans le cadre d'accords de paix. L'UNICEF est autorisé à inspecter les bases de l'ANT pour repérer la présence d'enfants, mais l'accès aux postes de la DGSSIE, situés pour la plupart au front, lui a été systématiquement refusé. Les soldats de la DGSSIE contactés par Human Rights Watch ont signalé la présence d'enfants de moins de quinze ans dans leurs unités. Un membre du corps des officiers a estimé que 5 % des huit à dix mille soldats que compte la DGSSIE étaient âgés de moins de 18 ans.

Mission des Nations Unies au Tchad

La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), établie par le Conseil de Sécurité de l'ONU en septembre 2007 dans le but de protéger les civils en danger dans la région Est du Tchad, a des difficultés à exécuter son mandat de protection. En effet, à peine plus de la moitié de ses 5 200 hommes sont déployés sur le terrain. D'autre part, la MINURCAT n'a pas réussi à faire appliquer certains éléments de son mandat

autorisant la rédaction de rapports sur les violations des droits humains ; sa section Droits de l'homme n'a publié aucun rapport sur les abus de droits au Tchad depuis la création de la mission. Les forces de la MINURCAT ont été en mesure d'assurer une protection limitée aux acteurs humanitaires, ainsi que la sécurisation des camps pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'Est du Tchad.

Le Détachement intégré de sécurité (DIS), force de la MINURCAT composée de 850 officiers de police tchadiens entraînés par l'ONU, a été impliqué dans de graves abus commis contre des civils depuis le début de son déploiement dans l'est du Tchad en juin 2009. En réaction à ces agissements, qui sont allés jusqu'au meurtre de civils, la MINURCAT a retiré la certification des officiers du DIS impliqués dans les abus. Cependant, l'ONU a rencontré des difficultés lorsqu'elle a voulu faire en sorte que les autorités tchadiennes lancent des procédures pénales contre les accusés. Les agents de la MINURCAT chargés des droits humains peuvent repérer les abus commis par les membres du DIS, mais leur mandat ne leur permet pas de signaler ces abus publiquement. Par conséquent, le DIS peut continuer d'agir quasiment sans devoir rendre de comptes pour les crimes commis.

Procès d'Hissène Habré

Les représentants du gouvernement au Sénégal continuent de freiner la procédure judiciaire lancée contre Hissène Habré, l'ancien président tchadien, qui est accusé de crimes contre l'humanité et d'actes de torture perpétrés pendant son mandat entre 1982 et 1990. Abdoulaye Wade, le président sénégalais, a publiquement laissé entendre que Habré pourrait être expulsé du pays si les donateurs internationaux n'assumaient pas le coût total du procès, estimé par le Sénégal à 40 millions de dollars US. En février 2009, la Belgique a demandé à la Cour internationale de justice (CIJ) d'ordonner au Sénégal soit d'engager des poursuites contre Habré soit de l'extrader, et de garder Habré au Sénégal en attendant que la CIJ rende une décision finale. En mai, la CIJ a accepté la promesse solennelle du Sénégal selon laquelle le pays ne laisserait pas Habré partir avant que l'affaire soit entendue. La Belgique a jusqu'à juillet 2010 pour déposer un acte de procédure dans cette affaire, alors que le Sénégal doit déposer son mémoire en réponse avant juillet 2011.

Acteurs internationaux clés

La France a joué un rôle majeur en poussant le gouvernement tchadien à accepter qu'une enquête internationale soit ouverte sur les graves abus commis par les forces gouvernementales pendant et après les combats contre les rebelles en février 2008. En 2009, des diplomates français ont également discrètement appelé le gouvernement à faire toute la lumière sur le sort d'Ibni Oumar Mahamat Saleh, leader de l'opposition,

disparu depuis son enlèvement par les forces de sécurité en février 2008 et présumé mort. Néanmoins, les efforts de la France pour garantir l'indépendance de l'organe de contrôle créé en janvier 2009 dans le but faire progresser l'enquête sur les crimes commis en février 2008 ont été minces. Par le passé, la France a apporté un soutien militaire crucial au gouvernement, mais a manifesté son mécontentement lorsque ce dernier s'est montré réticent à négocier la fin des hostilités avec les groupes rebelles tchadiens en envoyant un avion militaire français sur place pendant les hostilités de mai 2009.

Les États-Unis conservent leurs intérêts dans l'industrie pétrolière au Tchad, continuent de collaborer avec le gouvernement tchadien dans la lutte contre le terrorisme et représentent le principal pays donateur en faveur des actions humanitaires menées dans l'Est du pays. Le 15 septembre, le Bureau du département d'État américain chargé de la lutte contre le trafic d'êtres humains a pris des sanctions contre le gouvernement tchadien, consistant notamment à retirer toute l'aide militaire américaine pour punir le Tchad de n'avoir pas fourni les efforts nécessaires de lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et d'autres formes de trafic d'enfants. Le jour-même, le président Barack Obama a levé ces sanctions au nom des intérêts nationaux américains.